

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
E5 HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

Option : STAV

Durée : 2 heures

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte **8** pages

L'annexe A est à rendre avec la copie

PARTIE 1 : GEOGRAPHIE

8 points

PARTIE 2 : HISTOIRE

12 points

SUJET

PARTIE 1

GEOGRAPHIE

Les candidats traitent obligatoirement cette partie

La mondialisation : inégalités et émergence de nouvelles puissances

Questions

- 1) Dites ce qu'est l'IDH. Pourquoi cet indicateur est-il utilisé pour mesurer le développement ? **(2 points)**
- 2) A partir du pays que vous avez étudié, le Brésil ou l'Inde, dites quelles sont les caractéristiques des pays émergents **(3 points)**
- 3) Sur le fond de carte joint en **annexe A** (à rendre avec la copie), localisez, situez et nommez sur le document les éléments suivants **(3 points)** :
 - quatre pays émergents ;
 - la Triade.

Vous construirez une légende claire pour votre carte.

PARTIE 2

HISTOIRE

Les candidats traitent, au choix, un des deux sujets suivants

Sujet 1

L'évolution de la situation des femmes et de la famille en France depuis les années 1970

Questions

- 1) **Document 1** : Pourquoi une loi sur l'IVG est-elle nécessaire selon Simone Veil ? **(2 points)**
- 2) **Document 2** : Après avoir étudié le tableau, quelles évolutions sociétales constatez-vous ? **(2 points)**
- 3) **Document 3** : Après avoir défini ce qu'est la parité hommes/femmes, dites quel était le but de cette loi. Comment a-t-elle été appliquée ? **(2 points)**
- 4) En vous appuyant sur les documents et vos connaissances personnelles, vous montrerez dans un texte structuré quelles ont été les évolutions de la famille et de la condition féminine de la France sous la V^e République. **(6 points)**

DOCUMENT 1

Extraits du discours de Simone Veil à l'Assemblée nationale le 26 novembre 1974

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, si j'interviens aujourd'hui à cette tribune, ministre de la santé, femme et non parlementaire, pour proposer aux élus de la nation une profonde modification de la législation sur l'avortement, croyez bien que c'est avec un profond sentiment d'humilité devant la difficulté du problème, comme devant l'ampleur des résonances qu'il suscite au plus intime de chacun des Français et des Françaises, et en pleine conscience de la gravité des responsabilités que nous allons assumer ensemble. [...]

Pourtant, d'aucuns s'interrogent encore : une nouvelle loi est-elle vraiment nécessaire ? Pour quelques-uns, les choses sont simples : il existe une loi répressive, il n'y a qu'à l'appliquer. D'autres se demandent pourquoi le Parlement devrait trancher maintenant ces problèmes : nul n'ignore que depuis l'origine, et particulièrement depuis le début du siècle, la loi a toujours été rigoureuse, mais qu'elle n'a été que peu appliquée.

En quoi les choses ont-elles donc changé, qui obligent à intervenir ? Pourquoi ne pas maintenir le principe et continuer à ne l'appliquer qu'à titre exceptionnel ? [...]

Pourquoi donc ne pas continuer à fermer les yeux ? Parce que la situation actuelle est mauvaise. Je dirai même qu'elle est déplorable et dramatique.

DOCUMENT 1 (suite et fin)

Elle est mauvaise parce que la loi est ouvertement bafouée, pire même, ridiculisée. [...]

Lorsque les médecins, dans leurs cabinets, enfreignent la loi et le font connaître publiquement, lorsque les parquets, avant de poursuivre, sont invités à en référer dans chaque cas au ministère de la Justice, lorsque des services sociaux d'organismes publics fournissent à des femmes en détresse les renseignements susceptibles de faciliter une interruption de grossesse, lorsque, aux mêmes fins, sont organisés ouvertement et même par charter des voyages à l'étranger, alors je dis que nous sommes dans une situation de désordre et d'anarchie qui ne peut plus continuer.

Mais ? me direz-vous, pourquoi avoir laissé la situation se dégrader ainsi et pourquoi la tolérer ? Pourquoi ne pas faire respecter la loi ?

Parce que si des médecins, si des personnels sociaux, si même un certain nombre de citoyens participent à ces actions illégales, c'est bien qu'ils s'y sentent contraints ; en opposition parfois avec leurs convictions personnelles, ils se trouvent confrontés à des situations de fait qu'ils ne peuvent méconnaître. Parce qu'en face d'une femme décidée à interrompre sa grossesse, ils savent qu'en refusant leur conseil et leur soutien ils la rejettent dans la solitude et l'angoisse d'un acte perpétré dans les pires conditions, qui risque de la laisser mutilée à jamais. Ils savent que la même femme, si elle a de l'argent, si elle sait s'informer, se rendra dans un pays voisin ou même en France dans certaines cliniques et pourra, sans encourir aucun risque ni aucune pénalité, mettre fin à sa grossesse. Et ces femmes, ce ne sont pas nécessairement les plus immorales ou les plus inconscientes. Elles sont 300 000 chaque année. Ce sont celles que nous côtoyons chaque jour et dont nous ignorons la plupart du temps la détresse et les drames.

C'est à ce désordre qu'il faut mettre fin. C'est cette injustice qu'il convient de faire cesser.

[...]

Simone Veil, Discours à l'Assemblée nationale, 26 novembre 1974.

DOCUMENT 2

L'évolution de la famille.

	1970	1980	2007
Mariages	394 000	334 000	266 000
Divorces	39 000	81 000	139 000
Naissances	895 000	826 000	816 000
Naissances hors mariage	6,8 %	11,4 %	50,5 %
Familles monoparentales	4,4 %	4,5 %	7,4 %
PACS			102 000 (22 276 en 2000)

Source : INSEE.

DOCUMENT 3

Affiche gouvernementale sur la loi sur la parité, 2000



Sujet 2

La Seconde Guerre mondiale : le génocide des juifs

- 1) **Document 1** : Montrez le caractère organisé de l'assassinat des juifs. **(2 points)**
- 2) **Document 2** : Quelle sera la fonction du futur camp « Auschwitz II » ? **(2 points)**
- 3) **Document 3** : Expliquez ce qu'a été le procès de Nuremberg, et dans quelles conditions il a eu lieu. **(2 points)**
- 4) Dans un développement structuré, vous présenterez les formes prises par les génocides durant la Seconde Guerre mondiale et la réponse de la communauté internationale à ceux-ci. **(6 points)**

DOCUMENT 1

Les massacres par balles

En 1941, Hitler déclenche l'opération « Barbarossa » : les armées allemandes envahissent l'URSS de Staline. Les territoires conquis sont alors les théâtres de massacres de masses de 1941 à 1945. Des unités spéciales sont chargées de traquer les juifs, de les rassembler et de les assassiner. Le général de brigade Allemand, Walter Bruns, a été le témoin d'un de ces massacres. Voici ce qu'il raconte :

« Les fosses mesuraient vingt-quatre mètres de long et à peu près trois mètres de large, ils devaient s'allonger comme des sardines dans une boîte, la tête vers le milieu. En haut, six tireurs armés de pistolets-mitrailleurs qui leur tiraient une balle dans la nuque. Quand je suis arrivé, elle était déjà pleine ; les vivants devaient donc s'allonger sur les autres, et ensuite on leur tirait dessus ; pour qu'on ne perde pas trop de place, ils devaient s'aligner bien proprement. Mais auparavant, on les dépouillait. Ici, il y avait l'orée de la forêt, ici les trois fosses de ce dimanche-là, ici on faisait encore la queue sur un kilomètre et demi, et elle avançait pas à pas : une file d'attente pour la mort. Quand ils approchaient, ils voyaient ce qui se passait à l'intérieur. A peu près à cet endroit-là, ils devaient remettre leurs bijoux et leurs valises. Ce qui avait de la valeur était rangé dans la valise, le reste sur un tas. C'était pour habiller nos pauvres. Ensuite, un peu plus loin, ils devaient commencer à enlever leurs vêtements, et cinq cent mètres avant la forêt se déshabiller entièrement, ils avaient juste le droit de garder leur chemise et leur culotte. Il n'y avait là que des femmes et des enfants en bas âge, des enfants de deux ans par là. (...) Si au moins j'avais vu que les tireurs, qu'on remplaçait toutes les heures pour surmenage, avaient fait ça à contrecœur ! »

Soldats « combattre, tuer, mourir : *Procès verbaux de récits de soldats allemands* », Sönke Neitzel et Harald Welzer, NRF essais, Gallimard, 2011.

DOCUMENT 2

Les camps d'extermination

L'extrait proposé correspond à des propos tenus par Heinrich Himmler, chef de la SS à Rudolf Höss sur la mise en place de la solution finale en 1941. A cette époque, les unités spéciales assassinent les juifs des pays de l'Est par des fusillades. Himmler, le chef de la SS et responsable de la solution finale, charge Rudolf Höss d'organiser le futur camp d'extermination d'Auschwitz II.

Le Führer a ordonné que la question juive soit réglée une fois pour toutes et que nous, les SS exécutions cet ordre.

« Les centres d'extermination existants dans l'Est [il s'agit des unités spéciales qui exécutent les populations juives par balles] ne sont pas à la hauteur de notre vaste entreprise. C'est la raison pour laquelle j'ai choisi Auschwitz. [...] J'ai désormais décidé de vous confier cette tâche. Elle est difficile, pénible, et elle nécessite un dévouement complet, en plus des difficultés qu'elle risque de susciter. Les juifs sont les ennemis jurés du peuple allemand et doivent disparaître. Tout juif sur lequel nous pouvons mettre la main doit être éliminé maintenant, pendant la guerre, sans exception. Si nous ne pouvons dès à présent effacer la base biologique du judaïsme, les juifs détruiront un jour le peuple allemand ».

Déclaration sous serment de Rudolf Höss le 14 mars 1946. *Himmler et la solution finale*, Richard Breitman, Calmann-Lévy, 2009, p.232-233.

DOCUMENT 3

Le procès de Nuremberg du 20 novembre 1945 au 1er octobre 1946



Les accusés du Procès de Nuremberg, Source: www.histoire-image.org

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

EXAMEN :

Spécialité ou Option :

EPREUVE :

Centre d'épreuve :

Date :

Nom :
(EN MAJUSCULES)
Prénoms :

Date de naissance : 19

N° ne rien inscrire

ANNEXE A (à compléter et à rendre avec la copie)

N° ne rien inscrire

